

LETTRE DE LA MAIRIE DE RIVES DE L'YON A LA POPULATION SUR LES MODALITES DE VACCINATION

Rives-de-l'Yon, le 16 janvier 2021

Madame, Monsieur,

Dans le contexte actuel d'évolution de l'épidémie du COVID-19, la Mairie de Rives-de-L'Yon est mobilisée pour assurer aux mieux la sécurité des personnes et des usagers des différents services municipaux.

Le virus est plus que jamais dangereux et potentiellement mortel. Ne nous habituons pas à sa présence en baissant la garde. Il est important que chacun de vous continue à bien respecter les gestes barrières et les consignes gouvernementales. Seul l'effort constant de chacun permettra de protéger le plus grand nombre.

Le Gouvernement a programmé une campagne nationale de vaccination laquelle est déclinée au niveau du département de la Vendée et de l'agglomération de La Roche-Sur-Yon dont notre commune fait partie.

Le centre de vaccination dont nous relevons est situé **à la salle des fêtes du Bourg-Sous-La-Roche, 80 Rue Emile Bauman.**

Les personnes âgées de plus de 75 ans vivant à leur domicile, ainsi que celles présentant un haut risque de développer une forme grave du virus sont, dans un premier temps, seules autorisées à se faire vacciner. Le reste de la population suivra par étape selon les consignes des autorités sanitaires.

La vaccination est gratuite pour tous dans ce centre de vaccination.

Les personnes désireuses de bénéficier de la vaccination doivent **impérativement** s'inscrire pour obtenir un rendez-vous individualisé :

- Soit sur le site SANTE.FR (à privilégier)
- Soit en téléphonant au 02 72 78 11 10

Le centre de vaccination est ouvert du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 17 heures 30 et le samedi de 8 heures 30 à 12 heures 30.

Dans les 15 minutes qui suivent l'injection du vaccin, une surveillance médicale est réalisée sur place.

Les personnes ayant déjà développé les symptômes du virus du COVID-19 ont la faculté de se faire vacciner passé un délai de trois mois après l'apparition de ceux-ci.

Nous rappelons également qu'il est possible à toute personne ayant un doute sur le fait qu'elle aurait contracté le virus de se faire dépister gratuitement et sans prescription médicale au moyen de tests RTPCR ou antigénique.

En cas de difficultés individuelles, la Mairie reste à votre disposition pour vous épauler et vous diriger vers les services compétents.

Toute personne peut bénéficier d'une prise en charge confidentielle et personnalisée par la coordination de santé pour exposer une situation particulière.

Soyez assuré(e) de notre vigilante attention en toutes circonstances.

Christophe HERMOUET
Maire de Rives de l'Yon

Virginie LANDAIS
Adjointe aux affaires sociales, à la santé et à la famille

Laurence BEAUPEU
Adjointe à la cohésion du territoire et à la MSP
Conseillère communautaire



COVID-19

**FACE AU CORONAVIRUS :
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000 (appel gratuit)